

Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police Doc. n°: G.S. 1045-389

Date: 2022-01-31

Spécification

Pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens

Le présent document compte 27 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

✓ Français/French English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



Émis avec la permission du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Modifications

ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon, s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada À l'attention de : Programme uniforme et équipement (440, chemin Coventry [entrepôt]) 73, promenade Leikin Ottawa (Ontario) K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION

Pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens

1 **Définitions**

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection du pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens. L'article visé par la présente spécification, avec le numéro correspondant, est le suivant :
 - 6945-100 Pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens, taille spéciale / Trousers, FR, Special Duty, Air Services, Special.
- 1.2 La présente spécification, le patron, le dessin, l'échantillon visuel ou toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant le pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français du document original anglais.

2 Spécifications applicables

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de la demande de propositions, sauf indication contraire.

2.2 **American Society for Testing and Materials (ASTM)**

D5169 – 98 (R2021)	Standard Test Method for Shear Strength (Dynamic					
	Method) of	f Hook	and Loop T	ouch	Fastene	ers
D5170 – 98 (R2021)	Standard	Test	Method	for	Peel	Strength
	("T" Method) of Hook and Loop Touch Fasteners					

2.3 **General Services Administration, Commercial Item Description (CID)**

A-A-55217C Thread, Aramid, Spun Staple

3 Exigences générales

3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts de défauts de matériaux ou de confection susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente

- spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.
- 3.2 Modèle – Le pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens doit être confectionné en tissu ignifuge de couleur bleu marine. Le pantalon à jambe droite doit comporter des poches cargo latérales avec rabat, des poches arrière, une braguette à fermeture à glissière et des poches avant coupées au niveau des hanches avec sac de poche profond. Il doit aussi comporter, au bas de chaque jambe, une poche cargo avec fermeture à glissière et poche à stylos. Le pantalon doit avoir un ourlet fini avec bas de jambe coupe-vent.

4 **Exigences détaillées**

- 4.1 **Composants**
- 4.1.1 Tissu de base I – Le tissu de base I, numéro d'article de la GRC 9195-000, doit être un tissu indéchirable ignifuge de couleur bleu marine foncé et être acheté de la GRC.
- 4.1.2 **Doublure** – La doublure, numéro d'article de la GRC 9157-000, doit être une popeline ignifuge de couleur bleu marine et être achetée de la GRC.
- 4.1.3 <u>Triplure thermocollante</u> – La triplure doit être en tissu de coton 100 % thermocollant enduit par points d'une résine polyamide d'une masse surfacique de $70 \text{ g/m}^2 \pm 5 \text{ g/m}^2$.
- 4.1.4 <u>Fil</u>
- 4.1.4.1 Fil pour les coutures (ignifuge) – Le fil doit être en aramide, 40 tex, type I, de couleur assortie au tissu, conforme à la norme A-A-55217C.
- 4.1.4.2 <u>Fil pour le surfilage (ignifuge)</u> – Le fil doit être en aramide, 27 tex, type I, de couleur assortie au tissu, conforme à la norme A-A-55217C.
- 4.1.5 Boutons – Les boutons doit avoir quatre (4) trous, un diamètre de 15 mm et être faits de nylon noir.

4.1.6 Fermetures à glissière (ignifuges)

- 4.1.6.1 Fermetures à glissière (braguette) – La fermeture à glissière doit être non séparable, moulée par injection, nº 3, Vislon®, avec un curseur à blocage automatique. Le ruban doit être en Nomex® et la fermeture à glissière doit être de couleur noire. Elle doit comporter une réunion au bas et deux arrêts au haut. La fermeture à glissière YKK 23150 VSHRC 36 DA E 1/2*3VSHR-NMX*UL* est reconnu pour satisfaire à cette exigence.
- 4.1.6.2 Fermetures à glissière (poche au bas de chaque jambe) – La fermeture à glissière doit être non séparable, moulée par injection, nº 5, Vislon®, avec un curseur à blocage automatique. Le ruban doit être en Nomex® et la fermeture à glissière doit être de couleur noire. Elle doit comporter une réunion au bas et deux arrêts au haut. La longueur doit être de 9 po pour toutes les tailles et les groupes de stature. La fermeture à glissière YKK 25371 VSHRC 56 DA86 E 5/8*P - T -B*NMX*5VSHR – NMX*UL* est reconnu pour satisfaire à cette exigence.
- 4.1.7 Ruban autoagrippant, parties crochets et boucles – Le ruban doit être ignifuge, de couleur noire, avec un cycle de vie prolongé. Les parties crochets et boucles combinées doivent avoir une résistance au cisaillement initiale d'au moins 8 lb/po² dans le sens de la longueur lorsque mises à l'essai selon la norme ASTM D5169-98 (R2021), Standard Test Method for Shear Strength (Dynamic Method) of Hook and Loop Touch Fasteners, et une résistance au pelage initiale d'au moins 1 PIW (livre par pouce de largeur) lorsque mises à l'essai selon la norme ASTM D5170-98 (R2021), Standard Test Method for Peel Strength ("T" Method) of Hook and Loop Touch Fasteners.

4.1.8 Élastique

- 4.1.8.1 **Élastique** (ceinture montée) – L'élastique doit être en nylon noir haute résistance, de 3,8 cm de largeur, avec un allongement maximal de 135 % et une reprise totale.
- 4.1.8.2 <u>Élastique (bas de jambe coupe-vent)</u> – L'élastique doit être en nylon noir haute résistance, de 1,27 cm de largeur, avec un allongement maximal de 135 % et une reprise totale.
- 4.2 Tailles et dimensions – Le pantalon de fonction spéciale bleu ignifuge doit être fourni dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins qui font partie de la présente spécification. Les composants du vêtement doivent avoir une forme et des dimensions conformes

aux pièces du patron et ils doivent être mis en place conformément aux indications sur le patron comme il est indiqué à l'annexe A de la présente spécification.

4.3 **Confection**

- 4.3.1 <u>Coupe</u> – Tous les composants du pantalon doivent être taillés dans la même pièce de tissu et dans le sens indiqué sur les pièces du patron afin d'assurer l'uniformité des teintes.
- 4.3.2 Piqûres et coutures – Les piqûres doivent être exécutées au point noué à l'aide du fil spécifié. Elles doivent comporter au moins trois (3) et au plus quatre (4) points par centimètre. Les extrémités des piqures doivent être solidement arrêtées par des points arrière et des brides d'arrêt, à moins d'être fixées par d'autres piqûres. Les bords qui doivent être cousus, retournés et piqués doivent être adéquatement préparés au préalable. Sauf indication contraire, les brides d'arrêt doivent avoir une longueur de 10 mm et comporter au moins 18 points de recouvrement par bride. Il faut réduire au minimum les fronces et les grignages inesthétiques.
- 4.3.3 Boutonnières – Les boutonnières doivent être du type à œillet renforcé, à extrémités en pointe ou à bride d'arrêt, et doivent comporter au moins 28 points par pouce ou 11,2 points par centimètre. Les boutonnières peuvent être « coupées avant » ou « coupées après » piquage et doivent accepter un bouton conforme au paragr. 4.1.5. Lorsque les boutonnières sont « coupées après », la coupe doit être nette, proche des piqures et être de même aspect que les boutonnières « coupées avant ».
- 4.3.4 <u>Coutures latérales</u> – Les coutures latérales doivent être piquées, les bords non finis surfilés, pliés vers le dos et cousus avec deux surpiqures, l'une exécutée à 2 mm et l'autre à 6 mm du bord.

4.3.5 Poches et rabats de poche

4.3.5.1 <u>Poches avant coupées</u> – Le pantalon doit comporter deux poches avant coupées confectionnées dans le tissu de base conforme au paragr. 4.1.1. Une bride d'arrêt doit être réalisée à chaque extrémité des ouvertures. La couture sur le bord de l'ouverture des poches coupées doit être renforcée d'un extrafort ou d'une pièce de tissu posée sur le droit fil servant à stabiliser l'ouverture. Le bord des poches coupées doit être fini avec deux surpiqures, l'une exécutée à 2 mm et l'autre à 6 mm du bord. Les poches doivent être doublées en tissu conforme au paragr. 4.1.2.

- 4.3.5.2 Poches arrière et empiècement L'empiècement du dos doit être confectionné dans le tissu de base conforme au paragr. 4.1.1. Les poches arrière sont des poches à passepoil simple avec fermeture à bouton, insérée dans la couture à l'endroit où le panneau de la partie supérieure de la jambe rejoint l'empiècement du dos. La couture de l'empiècement doit être tournée vers l'empiècement et surpiquée à 6 mm du bord. Les sacs de poche doivent être confectionnés dans le tissu de doublure conforme au paragr. 4.1.2. Les deux poches arrière doivent comporter un bouton conforme au paragr. 4.1.5 et une boutonnière de taille assortie. Les sacs de poche doivent être pliés deux fois pour renfermer les bords non finis et piqués à 5 mm du bord. Les deux extrémités des ouvertures de poche doivent comporter une bride d'arrêt. Une fois finis, l'empiècement et les poches arrière doivent être de forme et de dimensions identiques au patron et aux dessins.
- 4.3.5.3 Rabats – Les rabats des poches doivent être confectionnés dans le tissu de base conforme au paragr. 4.1.1. Le rabat doit être surpiqué à 6 mm. Deux morceaux de ruban autoagrippant, partie boucles, conforme au paragr. 4.1.7 et mesurant $2.5 \text{ cm x } 6.0 \text{ cm} \pm 0.5 \text{ cm}$ doivent être cousus sur l'envers du rabat de poche et deux morceaux de ruban autoagrippant, partie crochets, doivent être cousus sur la poche cargo aux cuisses, conformément au patron. Le rabat doit comporter une bride d'arrêt à chaque extrémité pour renforcer l'ouverture. Les rabats finis doivent être conformes en tous points aux dessins, au patron et à l'échantillon visuel.
- 4.3.5.4 Poches cargo aux cuisses – Les poches cargo aux cuisses doivent être confectionnées dans le tissu de base conforme au paragr. 4.1.1. Leur forme, leur dimension et leur emplacement doivent être conformes au patron. Les morceaux de ruban autoagrippant, partie crochets, conforme au paragr. 4.1.7 doivent être cousus sur les poches conformément aux dessins et au patron. Les poches doivent être fixées par une bride d'arrêt comme il est illustré sur les dessins. Tous les bords non finis des poches doivent être surfilés. Les poches doivent être posées conformément au patron et au dessin nº 1. Les deux côtés et le fond de la poche doivent être piqués à 2 mm du bord.
- 4.3.5.5 <u>Poches cargo sur les bas de jambe</u> – Les poches cargo sur les bas de jambe doivent être confectionnées en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1, et leur forme, leur dimension et leur emplacement doivent être conformes au patron et aux dessins. Une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.6.2 doit être insérée entre le passepoil et la partie inférieure de la poche cargo. Il doit y avoir une poche à stylos appliquée sur la poche cargo dont les dimensions et l'emplacement sont indiqués sur le patron et le dessin n° 4. L'épaisseur extérieure de la poche à stylos doit être surpiquée à travers toutes les épaisseurs, à 2 mm du bord, le long du bas et sur chaque côté, sur une distance de 12 cm \pm 0,5 cm depuis le bas de la poche. Il doit

y avoir une troisième rangée de piqures au centre de la poche à stylos d'une longueur de 12 cm ± 0,5 cm depuis le bas de la poche de manière à créer deux poches à stylos. Chacune des trois piqures doit être terminée par une bride d'arrêt à son extrémité supérieure, comme il est illustré sur les dessins. Les poches à stylos doivent comporter un morceau de ruban autoagrippant, parties crochets et parties boucles, de 2,5 cm x 4,8 cm \pm 0,2 cm pour la fermeture. Tous les bords non finis des poches doivent être surfilés. Les poches doivent être posées de manière que le curseur de la fermeture à glissière en position fermée soit face à la partie dos du pantalon et que la poche à stylos soit face à la partie devant du pantalon, conformément au patron et aux dessins. Le haut et les côtés des poches doivent être finis avec deux surpiqures, l'une exécutée à 2 mm et l'autre à 6 mm du bord.

- 4.3.6 **Braguette** – La braguette doit être confectionnée en tissu de base I conforme au paragr. 4.1.1 et comporter une triplure thermocollante conforme au paragr. 4.1.3. La braguette doit être dotée d'une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.6.1. Se reporter au tableau I pour la longueur de la fermeture à glissière en fonction de la taille du pantalon. Sur le devant, au centre de la ceinture montée, il doit y avoir un morceau de ruban autoagrippant, partie crochets et partie boucles, pour la fermeture conformément au dessin nº 6. La forme et les dimensions de la braguette doivent être conformes au patron et aux dessins.
- 4.3.7 Couture de la fourche et du fond de pantalon – La couture de la fourche doit être exécutée depuis la braguette jusqu'à la fourche au point noué de type 301. Pour la couture du fond de pantalon, il faut exécuter une couture continue depuis la fourche jusqu'à la ceinture montée au point noué de type 301. Les deux coutures doivent être surjetées et surpiquées à 2 mm du bord. Le fond du pantalon terminé doit être conforme en tous points aux dessins, au patron et à l'échantillon visuel.
- 4.3.8 Ceinture montée – Les parties gauche et droite du devant de la ceinture montée et le dos de la ceinture montée doivent être confectionnés en tissu de base I conforme au paragr. 4.1.1 et doivent être doublés de la triplure thermocollante conforme au paragr. 4.1.3. La ceinture montée est doublée d'une parementure constituée de trois pièces du même tissu de base que l'extérieur de la ceinture montée. La parementure de la ceinture montée doit être pliée vers l'intérieur, puis surpiquée à travers toutes les épaisseurs à 2 mm du bord. L'extérieur de la ceinture montée doit comporter six passants de ceinture piqués à celle-ci conformément aux dessins. Des brides d'arrêt comportant les points de recouvrement décrits au paragr. 4.3.2 et mesurant $3 \text{ cm} \pm 0.2 \text{ cm}$ de longueur doivent être exécutées sur le bord inférieur des passants de ceinture. La hauteur utile des passants de ceinture doit être de 6 cm \pm 0,5 cm. Un passant de ceinture spécial doit aussi être confectionné conformément au patron dans le tissu décrit au paragr. 4.1.1 et être placé au centre du dos et pris dans la

couture de la ceinture montée, comme il est illustré sur les dessins et l'échantillon visuel. Deux boutons conformes au paragr. 4.1.5 doivent être cousus à la couture du fond de pantalon à 7,5 cm et à 10 cm du haut de la ceinture montée pour y attacher le passant de ceinture spécial. Un élastique conforme au paragr. 4.1.8.1 et coupé conformément au patron doit être inséré entre chaque partie du devant de la ceinture montée et les parementures correspondantes. Une extrémité de chaque élastique doit être fixée au centre des parties gauche et droite du devant de la ceinture montée conformément au dessin nº 5. L'autre extrémité de l'élastique doit être fixée aux pattes d'ajustement de la ceinture montée, faites du même tissu de base que la ceinture montée, et munies d'un ruban autoagrippant, partie crochets, conforme au paragr. 4.1.7. Les pattes d'ajustement de la ceinture montée doivent sortir à l'extérieur du vêtement, par les coutures latérales, le ruban autoagrippant, partie crochets, faisant face à la ceinture montée. De chaque côté de la ceinture montée, au dos, il doit y avoir un ruban autoagrippant, partie boucles, correspondant dont les dimensions et l'emplacement doivent être conformes au patron et au dessin no 5.

- 4.3.9 Couture d'entrejambe et gousset – Un gousset confectionné en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1 doit être inséré dans la couture d'entrejambe à la fourche. La partie avant du gousset et la couture d'entrejambe doivent être surjetées et pressées vers l'avant. La partie arrière du gousset et la couture d'entrejambe doivent être surjetés et pressés vers l'arrière.
- 4.3.10 Ourlet au bas – Le bord inférieur du pantalon doit être plié deux fois pour obtenir un ourlet fini de 2,5 cm et piqué à 2 mm du bord plié.
- 4.3.11 Bas de jambe coupe-vent – Le bas de jambe coupe-vent confectionné en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1 doit être cousu à l'intérieur de la jambe du pantalon avec deux rangées de piqûres, à 20 cm au-dessus de l'ourlet fini. L'ourlet inférieur du bas de jambe coupe-vent doit être replié sur 3 cm et les bords non finis doivent être repliés sur 1 cm pour former une coulisse d'une largeur de 2 cm. Une longueur d'élastique mesurant 30 cm \pm 0,5 cm sur 1,27 cm \pm 0,2 cm conforme au paragr. 4.1.8.2 doit être insérée dans la coulisse. Une fois terminé, le bord inférieur du bas de jambe coupe-vent doit dépasser l'ourlet fini de 5 cm \pm 0,5 cm.

4.3.12 Étiquettes de marquage et d'instructions de nettoyage

4.3.12.1 <u>Étiquette de marquage (ignifuge)</u> – Chaque pantalon doit comporter une étiquette imprimée directement par sérigraphie ou une étiquette thermocollante en polyuréthane dont les encres sont fixées à chaud. L'étiquette doit être posée au centre de la parementure du dos de la ceinture montée conformément au dessin nº 5.

Le matériau de l'étiquette ne doit pas fondre, se séparer ni s'enflammer lorsqu'il est mis à l'essai pour déterminer sa résistance à la chaleur selon la norme CAN/CGSB 155.20-2017 et/ou NFPA 2112. Le texte doit être inscrit au moyen d'encres permanentes de couleur contrastante et résister à au moins 50 cycles de lavage sans présenter de changement d'aspect. Tout le texte doit être inscrit dans une police de caractères de taille 6, à l'exception du numéro d'article de la GRC et de la taille, qui doivent être inscrits dans une police de caractères de taille 8. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette de marquage, comme il est indiqué. L'étiquette doit comprendre les renseignements ci-dessous, en anglais et en français. Aucune information sur l'étiquette ne peut être inscrite à la main.

- 1. Nom de l'article en anglais, conformément au paragr. 1.1.
- 2. Nom de l'article en français, conformément au paragr. 1.1.
- 3. Numéro d'article de la GRC – voir les documents contractuels (p. ex. 6945-100).
- 4. Taille de l'article et groupe de stature, conformément à la désignation des tailles dans les documents contractuels, en anglais et en français (p. ex. L/R -G/R).
- 5. Date de confection, en format numérique année/mois (p. ex. 2020/11).
- 6. Fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).
- 4.3.12.2 Étiquette d'instructions de nettoyage (ignifuge) Chaque pantalon doit comporter une étiquette imprimée directement par sérigraphie ou une étiquette thermocollante en polyuréthane dont les encres sont fixées à chaud. L'étiquette doit être posée sur le sac de poche, du côté droit du devant, conformément au dessin n° 2. Le matériau de l'étiquette ne doit pas fondre, se séparer ni s'enflammer lorsqu'il est mis à l'essai pour déterminer sa résistance à la chaleur selon la norme CAN/CGSB 155.20-2017 et/ou NFPA 2112. Le texte doit être inscrit au moyen d'encres permanentes de couleur contrastante et résister à au moins 50 cycles de lavage sans présenter de changement d'aspect. Tout le texte doit être inscrit dans une police de caractères de taille 8. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette de marquage, comme il est indiqué. L'étiquette doit comprendre les renseignements ci-dessous, en anglais et en français. Aucune information sur l'étiquette ne peut être inscrite à la main.
 - 1. Les renseignements sont indiqués ci-dessous.

	\bigcirc \rightarrow			
Machine wash - cold (30°C)	Laver à la machine – à l'eau froide (30 °C)			
Do Not use fabric softener or chlorine bleach	Ne pas utiliser d'agent assouplissant ou d'agent de blanchiment			
Tumble dry- low (Do Not use dryer sheets)	Sécher par culbutage – à basse température (Ne pas utiliser d'assouplissant en feuilles)			
Steam iron - low	Repasser à la vapeur - à basse température			
DO NOT DRY CLEAN.	NE PAS NETTOYER À SEC.			
W	ARNING			
FOR LIMITED PROTECTION AGAINST FLASH FIRES ONLY				
KEEP CLEAN – SOILING MAY REDUCE PROTECTIVE QUALITIES				
DO NOT REMOVE THIS LABEL				
AVERTISSEMENT				
PROTECTION LIMITÉE CONTRE LES FEUX À INFLAMMATION INSTANTANÉE				
GARDER LE VÊTEMENT PROPRE – LES SALETÉS PEUVENT DIMINUER LES QUALITÉS IGNIFUGES				
NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE				

5 Dispositions relatives à l'assurance de la qualité

1

- 5.1 Responsabilité des inspections – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur de démontrer au Programme uniforme et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme uniforme et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à une installation d'essai commerciale indépendante.
- 5.2 Le Programme uniforme et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et

de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.

5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

- 6. Définitions des termes du tableau des mesures et emplacements de la prise des mesures (Se reporter au tableau des mesures et au dessin nº 7.)
 - 6.1 Circonférence à la taille (circonférence totale) – Lorsque la ceinture montée est fermée, distance mesurée sur toute la circonférence de la taille, du centre sur le devant au centre sur le devant, au milieu de la ceinture montée. (A)
 - 6.2 Circonférence au siège (circonférence totale) – Lorsque le pantalon repose à plat, braguette vers le haut, distance mesurée d'un côté à l'autre du pantalon, au bas de la braguette, multipliée par deux. (B)
 - 6.3 Longueur de la couture d'entrejambe – Distance mesurée le long de la couture, du centre du gousset à la fourche jusqu'à l'ourlet fini. (C)
 - 6.4 Longueur de la couture d'extérieur – Distance mesurée le long de la couture, du haut de la ceinture montée jusqu'à l'ourlet fini. (D)
 - 6.5 Enfourchure de devant – Distance mesurée le long de la couture, de la couture du gousset à la fourche jusqu'au haut de la ceinture montée, sur le devant. (E)
 - 6.6 Enfourchure de dos – Distance mesurée le long de la couture, de la couture du gousset à la fourche jusqu'au haut de la ceinture montée, au dos. (F)
 - 6.7 Circonférence au bas (circonférence totale) – Lorsque le pantalon repose à plat, distance mesurée sur la largeur au bas de la jambe, multipliée par deux. (G)

TABLEAU DES MESURES – Pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens DÉSIGNATION DE LA TAILLE MESURES DU VÊTEMENT								
DESIGNATION I Enfourchure	Taille (pouces)	Taille	Siège	Couture d'entre- jambe	MESURES DU VÊ Couture d'extérieur (du haut de la ceinture montée à l'ourlet)	TEMENT Enfourchure de devant (du haut de la ceinture montée à la couture du gousset)	Enfourchure de dos (du haut de la ceinture montée à la couture du gousset)	Bas
COUDT	30 C	78,00	102,75	75,75	99,50	23,50	31,75	41,25
COURT	32 C	82,75	107,25	75,75	100,25	24,00	32,00	42,0
	34 C	87,50	111,75	75,75	101,00	24,50	32,25	42,5
	36 C	92,50	116,25	76,0	101,50	25,00	32,75	43,25
	38 C	97,25	120,75	76,0	102,25	25,50	33,00	44,0
	40 C	102,25	125,25	76,0	102,75	25,75	33,25	44,5
	42 C	107,25	129,75	76,0	103,50	26,25	33,50	45,25
	44 C	112,50	134,25	76,0	104,25	26,75	34,00	45,75
	46 C	117,50	138,75	76,25	104,75	27,25	34,25	46,5
	48 C	122,50	143,25	76,25	105,25	27,75	34,50	47,0
	50 C	127,75	147,75	76,25	106,00	28,25	34,75	47,75
	52 C	132,75	152,25	76,25	106,50	28,50	35,00	48,25
RÉGULIER	30 R	78,00	102,75	80,75	106,50	25,50	33,50	41,25
KEGULIER	32 R	82,75	107,25	80,75	107,00	26,00	34,00	42,0
	34 R	87,50	111,75	80,75	107,75	26,50	34,25	42,5
	36 R	92,50	116,25	81,0	108,50	27,00	34,50	43,25
	38 R	97,25	120,75	81,0	109,00	27,24	34,75	44,0
	40 R	102,25	125,25	81,0	109,75	27,75	35,00	44,5
	42 R	107,25	129,75	81,0	110,25	28,25	35,25	45,25
	44 R	112,50	134,25	81,0	111,00	28,75	35,75	45,75
	46 R	117,50	138,75	81,25	111,50	29,25	36,00	46,5
	48 R	122,50	143,25	81,25	112,25	29,75	36,25	47,0
	50 R	127,75	147,75	81,25	112,75	30,25	36,50	47,75
	52 R	132,75	152,25	81,25	113,50	30,50	36,75	48,25
EMPLACEMENT D		A	В	С	D	Е	F	G
TOLÉRAN	NCES ±	1 cm	1 cm	1,5 cm	1,5 cm	1 cm	1 cm	1 cm

REMARQUE: Toutes les dimensions sont en centimètres, sauf indication contraire.

ÉSIGNATION D	N DE LA TAILLE MESURES DU VÊTEMENT							
Enfourchure	Taille (pouces)	Taille	Siège	Couture d'entre- jambe	Couture d'extérieur (du <u>haut</u> de la ceinture montée à l'ourlet)	Enfourchure de devant (du haut de la ceinture montée à la couture du gousset)	Enfourchure de dos (du haut de la ceinture montée à la couture du gousset)	Bas
LONG	30 L	78,00	102,75	85,75	113,25	27,50	35,50	41,25
LUNG	32 L	82,75	107,25	85,75	114,00	28,00	35,75	42,0
	34 L	87,50	111,75	85,75	114,50	28,50	36,00	42,5
	36 L	92,50	116,25	86,0	115,25	29,00	36,25	43,25
	38 L	97,25	120,75	86,0	115,75	29,25	36,50	44,0
	40 L	102,25	125,25	86,0	116,50	29,75	36,75	44,5
	42 L	107,25	129,75	86,0	117,00	30,25	37,25	45,25
	44 L	112,50	134,25	86,0	117,75	30,75	37,50	45,75
	46 L	117,50	138,75	86,25	118,25	31,25	37,75	46,5
	48 L	122,50	143,25	86,25	119,00	31,75	38,00	47,0
	50 L	127,75	147,75	86,25	119,75	32,25	38,50	47,75
	52 L	132,75	152,25	86,25	120,25	32,50	38,75	48,25
TRÈS LONG	30 TL	78,00	102,75	90,75	120,25	29,50	37,25	41,25
I KES LONG	32 TL	82,75	107,25	90,75	120,75	30,00	37,50	42,0
	34 TL	87,50	111,75	90,75	121,50	30,50	37,75	42,5
	36 TL	92,50	116,25	91,0	122,00	31,00	38,00	43,25
	38 TL	97,25	120,75	91,0	122,75	31,25	38,50	44,0
	40 TL	102,25	125,25	91,0	123,25	31,75	38,75	44,5
	42 TL	107,25	129,75	91,0	124,00	32,25	39,00	45,25
	44 TL	112,50	134,25	91,0	124,75	32,75	39,25	45,75
	46 TL	117,50	138,75	91,25	125,25	33,25	39,50	46,5
	48 TL	122,50	143,25	91,25	125,75	33,75	40,00	47,0
	50 TL	127,75	147,75	91,25	126,50	34,25	40,25	47,75
	52 TL	132,75	152,25	91,25	127,25	34,50	40,50	48,25
EMPLACEMENT DE MESUR	E LA PRISE DES RES	A	В	С	D	Е	F	G
TOLÉRAN	NCES ±	1 cm	1 cm	1,5 cm	1,5 cm	1 cm	1 cm	1 cm

REMARQUE: Toutes les dimensions sont en centimètres, sauf indication contraire.

Tableau I Longueurs de la fermeture à glissière en pouces

Longueurs de la fermeture à glissière							
Groupe de stature	Tailles	Braguette	Groupe de stature	Tailles	Braguette		
	30	5 po		30	5 ½ po		
	32	5 po		32	5 ½ po		
	34	5 po	1	34	6 po		
	36	5 po	1	36	6 po		
	38	5 po		38	6 po		
Court	40	5 po	Long	40	6 po		
Court	42	5 ½ po	Long	42	6 ½ po		
	44	5 ½ po	1	44	6 ½ po		
	46	5 ½ po		46	6 ½ po		
	48	5 ½ po		48	6 ½ po		
	50	6 po		50	7 po		
	52	6 po		52	7 po		
	30	5 po		30	6 po		
	32	5 po		32	6 po		
	34	5 ½ po		34	6 ½ po		
	36	5 ½ po		36	6 ½ po		
	38	5 ½ po		38	6 ½ po		
Régulier	40	5 ½ po	Très long	40	6 ½ po		
Reguliei	42	6 po	Tres long	42	7 po		
	44	6 po		44	7 po		
	46	6 po		46	7 po		
	48	6 po		48	7 po		
	50	6 ½ po		50	7 ½ po		
	52	6 ½ po		52	7 ½ po		

ANNEXE A

Identificateur de modèle réglementaire

Titre du patron : Pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens

Patrons – Les patrons sont disponibles auprès du Programme uniforme et équipement de la GRC. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l'attribution du marché. L'ensemble complet des patrons, soit en dimensions individuelles, soit selon un barème progressif, sera fourni au soumissionnaire retenu après l'attribution du marché. Le soumissionnaire recevra les fichiers par voie électronique en format .DXF sauf s'il demande de les recevoir en format papier.

Les patrons indiquent les réserves de couture, les repères de coupe et les gabarits de mise en place. Toutes les pièces doivent être taillées sur le droit fil indiqué sur les pièces du patron. Le tableau des mesures indique les mesures du vêtement fini, cependant les patrons pourraient ne pas indiquer les mêmes mesures. Il incombe au fabricant d'ajuster le patron, au besoin, pour respecter le tableau des mesures ou pour tenir compte du rétrécissement ou de l'étirement en fonction des procédés de fabrication utilisés. Toutefois, le modèle et la qualité ne doivent pas en être altérés ni modifiés.

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et ils doivent être retournés à la fin du contrat. Les patrons électroniques doivent être supprimés des dossiers de l'entrepreneur.

Pièces du patron: 32

Légende

Tissu de base I = Paragr. 4.1.1

Doublure = Paragr. 4.1.2

Triplure thermocollante = Paragr. 4.1.3

Couper 1 simple = Couper 1 pièce

Couper 1 paire = Couper 2 pièces

Couper 2 paires = Couper 4 pièces

(EVH) = Endroit vers le haut

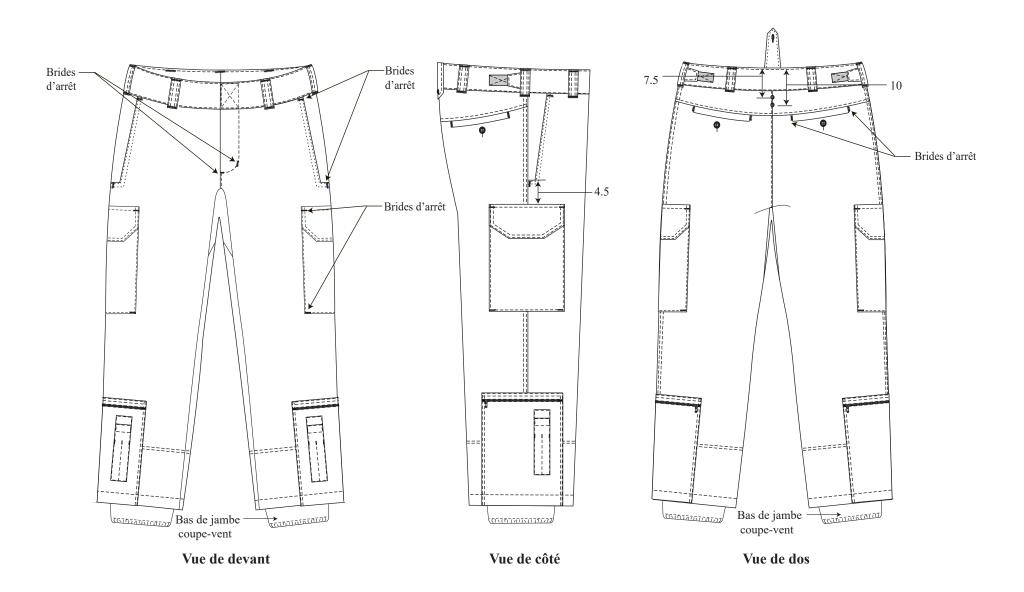
(CVH) = Colle vers le haut

Pièces du patron	Nomenclature	Quantité à couper	Matériau
1 de 32	Dos	1 paire	Tissu de base
2 de 32	Empiècement du dos	1 paire	Tissu de base
3 de 32	Devant	1 paire	Tissu de base
4 de 32	Ceinture montée – côté gauche du devant	1 paire	Tissu de base
5 de 32	Ceinture montée – côté droit du devant	1 paire	Tissu de base
6 de 32	Ceinture montée – dos	1 paire	Tissu de base
7 de 32	Côté droit de la braguette – devant	1 paire	Tissu de base
8 de 32	Côté gauche de la braguette – parementure	1 simple	Tissu de base (EVH)
9 de 32	Passants de ceinture	1 simple	Tissu de base
10 de 32	Passant de ceinture spécial	1 paire	Tissu de base
11 de 32	Sac de poche – devant	1 paire	Doublure
12 de 32	Sac de poche – parementure	1 paire	Tissu de base
13 de 32	Poche avant – parementure	1 paire	Tissu de base
14 de 32	Gousset	1 simple	Tissu de base
15 de 32	Patte de ceinture montée	1 paire	Tissu de base
16 de 32	Poche cargo aux cuisses	1 paire	Tissu de base
17 de 32	Rabat de poche – dessus du rabat	1 paire	Tissu de base
18 de 32	Rabat de poche – sous-rabat	1 paire	Tissu de base
19 de 32	Sac de poche – dos	1 paire	Doublure
20 de 32	Parementure de la poche arrière	1 paire	Tissu de base
21 de 32	Passepoil de la poche arrière	1 paire	Tissu de base
22 de 32	Poche cargo de bas de jambe	1 paire	Tissu de base
23 de 32	Passepoil de la poche cargo de bas de jambe	1 paire	Tissu de base
24 de 32	Poche à stylos supérieure	1 paire	Tissu de base
25 de 32	Poche à stylos inférieure	1 paire	Tissu de base
26 de 32	Bas de jambe coupe-vent	1 paire	Tissu de base

Pièces du patron	Nomenclature	Quantité à couper	Matériau
27 de 32	Triplure thermocollante – parementure du côté gauche de la braguette	1 simple	Triplure thermocollante (CVH)
28 de 32	Triplure thermocollante – ceinture montée – côté gauche du devant	1 simple	Triplure thermocollante (CVH)
29 de 32	Triplure thermocollante – ceinture montée – côté droit du devant	1 simple	Triplure thermocollante (CVH)
30 de 32	Triplure thermocollante – ceinture montée – dos	1 simple	Triplure thermocollante
31 de 32	Triplure thermocollante – passepoil de la poche arrière	1 paire	Triplure thermocollante
32 de 32	Devant de la ceinture montée – élastique	1 paire	Élastique

Dessin n° 1 G.S. 1045-389

Pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens

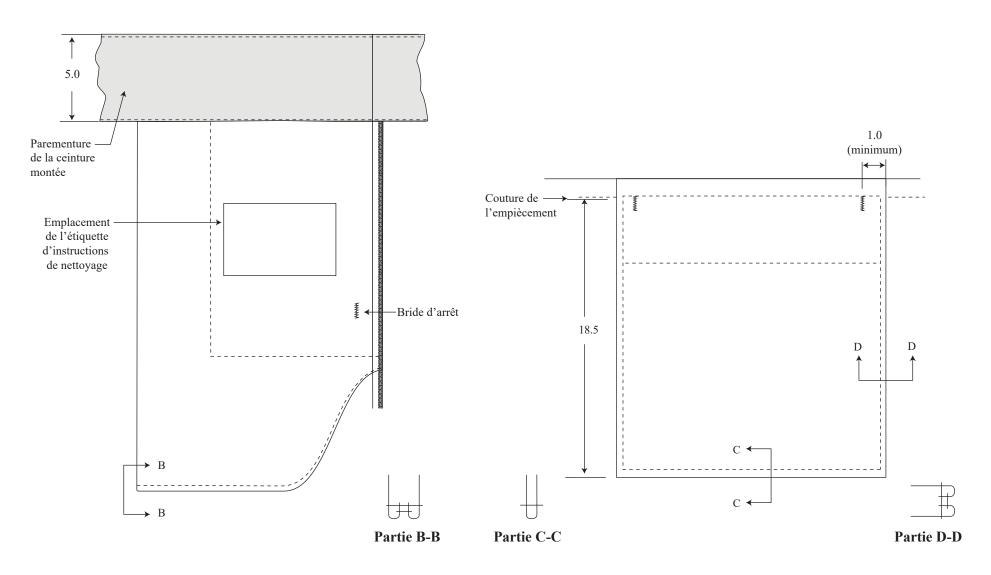


NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

Dessin n° 2 G.S. 1045-389

Pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens Détail des poches



Détail des poches avant

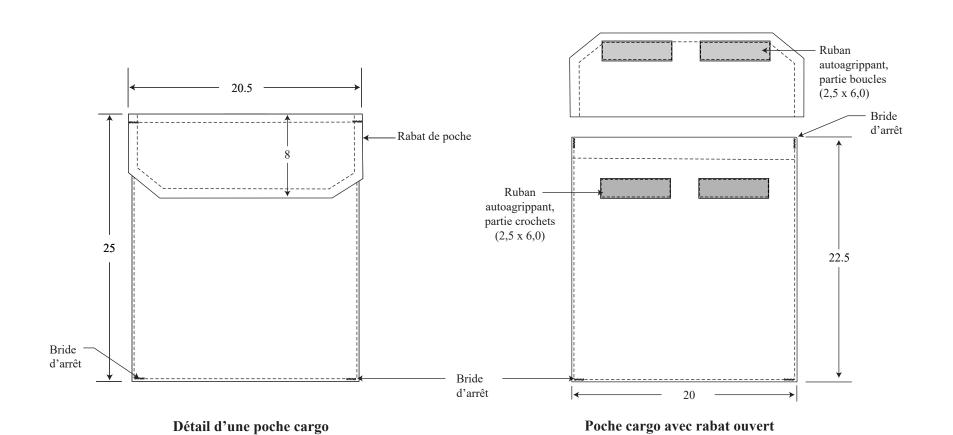
Détail des poches arrière

NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

Dessin n° 3 G.S. 1045-389

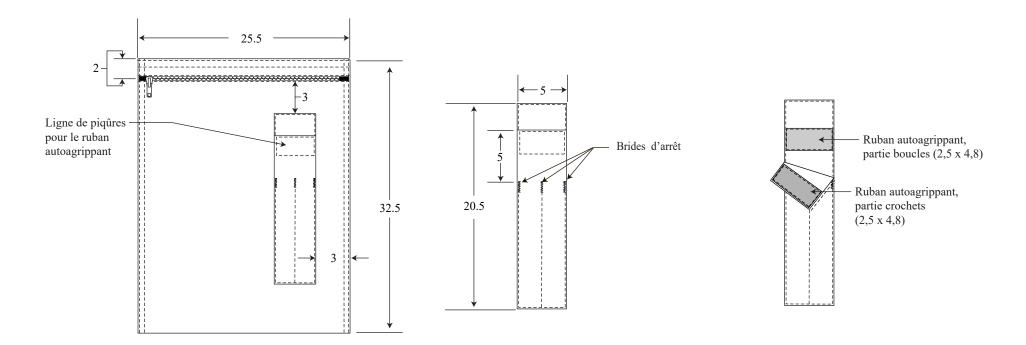
Pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens Détail des poches cargo aux cuisses



Toutes les mesures sont en centimètres.

Dessin n° 4 G.S. 1045-389

Pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens Détail des poches cargo de bas de jambe



Détail de la poche cargo de bas de jambe (jambe droite)

Détail de la poche à stylos

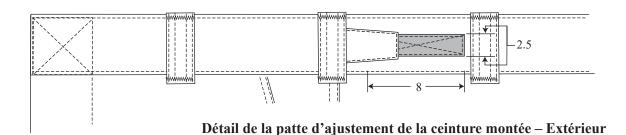
Poches à stylos - ouverte

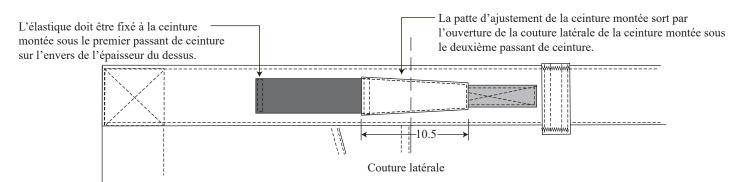
NON À L'ÉCHELLE

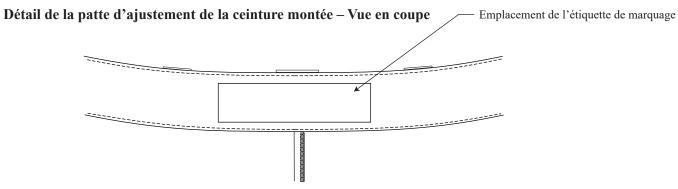
Toutes les mesures sont en centimètres.

Dessin n° 5 G.S. 1045-389

Pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens Détail de la ceinture montée et de la braguette







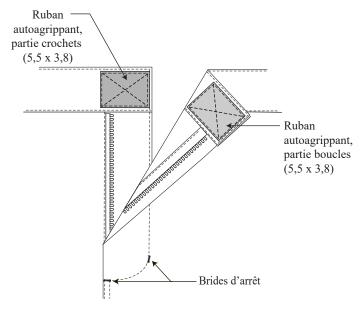
Parementure de la ceinture montée au dos avec étiquette de marquage

NON À L'ÉCHELLE

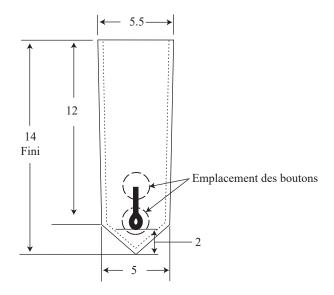
Toutes les mesures sont en centimètres.

Dessin n° 6 G.S. 1045-389

Pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens



Détail de la braguette

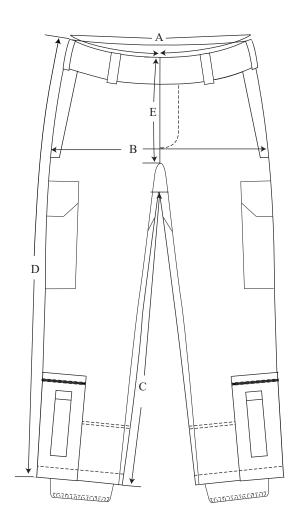


Passant de ceinture spécial

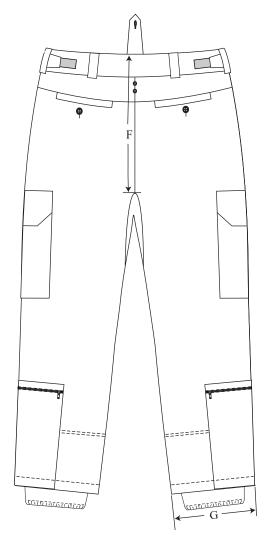
Toutes les mesures sont en centimètres.

Dessin n° 7 G.S. 1045-389

Pantalon de fonction spéciale ignifuge pour les services aériens Emplacement de la prise des mesures







Vue de dos